



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

# **Le plagiat académique: nouveau concept ou phénomène social ?**

**Michelle Bergadaà**

*Avec le concours de :  
Pierre-Jean Benghozi pour la formulation de la recherche  
et Cindy Masson pour l'analyse des données*

**N° 2011-06**

**Novembre 2011**

## Avant propos

Nous conduisons des recherches sur le concept de plagiat et sur le phénomène social qui l'accompagne dans le champ académique depuis une dizaine d'années. Ces recherches-actions sont publiées sur le site collaboratif « responsable.unige.ch ». Dès 2000, nous relevons dans notre diplôme de « e-business & e-communication » de Genève les signes avant-coureurs de cette mutation que nous comparons à celle de l'invention de l'imprimerie.

Nous avertissons alors nos autorités administratives et associatives que nous n'aurions que quelque dix ans pour assimiler cette mutation, alors que nos prédécesseurs avaient eu plusieurs siècles pour absorber les conséquences de l'invention de Gutenberg. L'accueil de l'époque fut quelque peu déroutant. Comme tous nos pairs qui ont dénoncé les dérives du système, nous avons reçu des menaces directes<sup>1</sup>. Ceci a, tout à l'inverse de l'effet escompté par leurs auteurs, vivement éveillé notre esprit de chercheur : quel est donc cette « chose » que notre système social – pour autant qu'il existe – voulait si maladroitement cacher ? Avec le soutien de notre institution, nous avons alors pu donner libre cours à notre curiosité de chercheur.

Il y a cinq ans un virage important fût pris. D'un côté, ceux dont la mission est d'informer le citoyen de dérives, soit les journalistes d'investigation, révélèrent au grand public le phénomène social du plagiat par de solides travaux d'investigation. D'un autre côté, les autorités de nombreuses universités – dont la nôtre – donnèrent des moyens aux chercheurs qui choisissaient d'investir de nouveaux champs de savoir. Parallèlement, les instances administratives débloquent les budgets nécessaires à la lutte contre le plagiat. Enfin, plusieurs associations scientifiques, revues académiques et établissements se dotèrent de chartes et de directives intégrité précises.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à l'heure d'un premier bilan.

Si certains continuent à nier l'importance, à la fois du concept de plagiat et du phénomène social qui le sous-tend, d'autres au contraire progressent dans la réflexion et l'action. Quelques outils ou méthodes sont d'ores et déjà obsolètes et l'on va devoir changer de modèle d'intervention. Loin d'être clos, notre travail ne fait que débiter. Ainsi, le texte qui suit pose beaucoup plus de questions au lecteur qu'il ne lui apporte de réponses.

---

<sup>1</sup> A l'heure où nous rédigeons ces lignes, Jean-Noël Darde, un chercheur français qui dénonce le plagiat dans son blog comparait devant le tribunal de grande instance de Paris, poursuivi pour diffamation par un chercheur qu'il a mis en cause (<http://www.liberation.fr/societe/01012369716-le-presume-plagiaire-refuse-de-tourner-la-page>).

## Table des matières

<b>Avant propos</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Méthodologie</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Internet et la science</b> .....	<b>7</b>
<b>4. L'évolution du plagiat</b> .....	<b>8</b>
<b>5. Les victimes d'un plagiat</b> .....	<b>10</b>
<b>6. L'impact sur l'auteur plagié</b> .....	<b>11</b>
<b>7. Qui sont les plagieurs ?</b> .....	<b>14</b>
<b>8. Comment réagissent les témoins de plagiat ?</b> .....	<b>15</b>
<b>8. Comment se profilent les témoins de plagiat ?</b> .....	<b>17</b>
<b>9. Comment réagissent les victimes de plagiat ?</b> .....	<b>18</b>
<b>10. Les instances académiques de médiation</b> .....	<b>20</b>
<b>11. Conclusion</b> .....	<b>21</b>

## 1. Introduction

Les pratiques indélicates ont toujours existé dans notre système académique. Elles se manifestaient par la copie fidèle de livres ou d'articles, par la traduction de passages d'œuvres en langue étrangère, par l'appropriation d'idées d'autrui, par l'« oubli » d'un co-auteur, etc.

Au XXe siècle, lorsqu'un cas d'inconduite était dévoilé, il se « réglait » prioritairement au sein des labos ou des départements auxquels étaient rattachés les protagonistes (plagieur et/ou plagié), puis au sein de l'établissement ou de l'association scientifique concernée. L'objectif de tous était de limiter les effets nuisibles du plagiat sur la réputation de ces entités et de retrouver rapidement la sérénité. Deux adages résument l'attitude collective à cette époque : « *Soyez fier d'être plagié, cela est une marque de reconnaissance* » et « *Le linge sale se lave en famille* ».

Lorsque le Web apparaît, seules les personnes aguerries, car réalisant des recherches sur ce média ou encore dirigeant des programmes de formation ancrés dans les nouvelles technologies, comprennent que la révolution en cours n'est pas seulement celle du e-commerce, de la e-communication ou de la e-économie, mais bien celle de la e-connaissance.

Or, trois phénomènes vont rapidement conjuguer et agir en synergie.

### • Première mutation : la Web connaissance

Le Web n'est pas une bibliothèque où l'on emprunte des documents que l'on s'approprie. Le Web est pour tous les jeunes de moins de 25 ans leur monde virtuel naturel de partage libre de connaissances. Plus aucun (ou presque) ne travaille linéairement selon une logique de lecture de documents, d'analyse de concepts, d'argumentation de leur critique, puis d'établissement d'un plan, et enfin d'écriture de paragraphes successifs.

Nos étudiants, futurs collègues et jeunes collègues, plongent dans le Web pour construire de manière holiste leur document en ayant la vue de synthèse du produit final. Ils empruntent des passages entiers à l'un ou l'autre des auteurs rencontrés selon un processus de type Lego : en déplaçant leurs « briques » ici et là, jusqu'à ce que l'ensemble les satisfasse. Quand l'argumentaire leur paraît convaincant, ils reconstruisent chacun des paragraphes pour les formuler alors de manière plus personnalisée.

Le but de cette reformulation n'est pas seulement d'éviter de se faire accuser de plagiat. Il tient surtout à ce que l'expression, le signifiant, est le reflet de leur identité. La forme est, pour la « e génération », plus importante que le fond du discours, car elle capte et retient l'attention. Cette manière de produire de la connaissance est en accord avec l'esprit visuel éduqué par la pratique quotidienne du Web depuis l'adolescence, mais aussi avec la valorisation de la scénarisation mise en exergue par les médias actuels.

### • Deuxième mutation : la Web diffusion

Le Web est un support qui permet à chacun de diffuser rapidement ses réalisations, mais aussi une vitrine d'exposition de ses œuvres. Une majorité d'étudiants et de jeunes collègues ont ouvert des pages personnelles sur les réseaux sociaux ou des blogs dédiés et ils contribuent à des portails thématiques. Tous considèrent déprimant de rendre des travaux, des work-in-

progress ou des thèses qui ne seront lus que d'un nombre limité de personnes, voire seulement par leur directeur de thèse. Le web, au contraire, leur permet de structurer à leur guise leur identité numérique.

Le point de départ de cette identité numérique est un profil d'individu autour duquel va peu à peu se construire une personnalité virtuelle. Pour cela, l'acteur souhaite que les internautes comprennent ses centres d'intérêt, ses opinions sur divers sujets et qu'ils aient accès à ses créations. Donc, tout travail ou article, présentation en conférence, a pour finalité d'enrichir la mosaïque du profil virtuel. Il n'est pas rare de trouver, sur les réseaux sociaux, à côté de ces productions scientifiques des photos familiales et des opinions sociales.

Ainsi, nos doctorants, futurs collègues ou collègues, veulent que leur nom soit associé à des produits clairement identifiés. Il leur faut donc être visibles rapidement, et la volonté de travailler dans des bibliothèques, dont la sérénité atemporelle est propice à la maturation des idées, semble vaine si elle ne débouche pas rapidement sur des produits tangibles sur la toile.

### • Troisième mutation : la Web productivité

L'esprit humain ne se satisfait pas de l'instantanéité. Il a besoin de temps pour comprendre de nouveaux concepts. Il lui faut classer les éléments, opposer les idées en les contredisant, lier les éléments portés à sa connaissance en fonction d'une logique de la cause ou de la conséquence, développer sa propre synthèse en liant divers concepts entre eux.

Mais, la règle du « publish or perish », qui nous vient des Etats-Unis, est aujourd'hui enracinée en Europe et en francophonie. Qui plus est, la production impacte maintenant directement le financement de nombre de labos et d'établissements. Plus ils seront productifs, plus ils seront riches, donc plus ils seront capables d'envoyer leurs collaborateurs en conférences, et ils pourront acheter du matériel.

Par conséquent, la logique des labos et des établissements à l'égard de leurs chercheurs, de leurs doctorants et de leurs collaborateurs scientifiques n'est plus : « Que publiez-vous ? », encore moins : « Que cherchez-vous ? », mais : « Quand publiez-vous ? » et : « Où publiez-vous ? ».

Le rythme de production importe plus que la qualité intrinsèque, et le produit « article » ou « thèse » n'est plus qu'un simple élément d'évaluation codifié par le classement de revues du Journal Citations Repport ou du CNRS. Les revues les mieux cotées auront un nombre de lecteurs limité et l'aridité des cotations du JCR agrmente un Curriculum Vitae de chercheur.

La synergie des effets de l'équation « Web connaissance x Web diffusion x Web productivité » est un terreau idéal au développement luxuriant du plagiat. La négligence s'installe peu à peu, ce dans le silence de nos établissements et associations ; négligence ou découragement.

Ce rapport n'a pas pour objet d'apporter des réponses aux problèmes soulevés par le plagiat, ni même de suggérer des remèdes. D'autres travaux existent à ce sujet<sup>2</sup>. Notre enquête avait

---

<sup>2</sup> Citons par exemple le rapport « Réduire et traiter les cas de plagiat - une proposition de la SFM et de la FNEFE » <http://responsable.unige.ch/Documents/Recom-Plagiat-SFM%202011-3.pdf>

pour objet d'éclairer la perception du plagiat, celle des conflits entre acteurs, ainsi que la perception de l'efficacité des traitements actuels du plagiat.

Pour comprendre ce ressenti des acteurs nous avons conduit une étude auprès de 5000 doctorants et professeurs-chercheurs sur le plagiat en novembre 2010. Le texte est le reflet de notre communauté. Regardons-nous donc en face.

## 2. Méthodologie

Notre question de recherche était : « **Comment le monde académique perçoit-il le plagiat, quels sont les problèmes qui en résultent et comment y remédier ?** »

Cette question de recherche nous permet de comprendre si les individus sont réellement informés sur le plagiat, si le concept est bien cerné et quel est le degré d'implication et d'action des répondants.

Nous avons interrogé *via* notre site « chercher-publier » (<http://chercher-publier.unige.ch/>) 5000 chercheurs. Le questionnaire ouvert comportant vingt-cinq questions telles que : « *Selon vous, le plagiat dans votre discipline est-il plus fréquent qu'il y a dix ou vingt ans ? Pourquoi ?* » ou « *Si vous constatez un plagiat du fait d'un étudiant en doctorat, quelle est votre première action et, au-delà, que pensez-vous qu'il faudrait faire ?* »

Nous avons obtenu 367 réponses valides (avec un rappel), dont 46 doctorants et 321 professeurs-chercheurs. Nous souhaitons nous focaliser ici sur le plagiat scientifique et nous avons, pour cette analyse, ôté les réponses des répondants n'étant pas directement des académiques, même si leur opinion, qu'ils soient bibliothécaires, éditeurs ou auteurs non académiques est important. Les réponses proviennent de seize pays et de onze disciplines différentes que nous avons regroupées, pour certaines analyses, selon la classification habituelle des facultés.

Nous avons conduit trois analyses :

1. La première phase est purement inductive. Elle nous permet de cerner le concept de « plagiat » et de mettre en exergue ses dimensions structurantes. Son objectif est de reconstituer l'organisation sous-jacente commune aux répondants. Nous optons pour une posture étique, externe à l'objet à éclairer et analyser. Nous considérons que l'organisation sociale produite est soutenue par l'expérience au quotidien des répondants et non imposée par un ordre social externe.
2. La deuxième phase est descriptive. Elle permet de dégager de manière synchronique, ce qui relie les éléments constitutifs de ce construit de « plagiat » pour les répondants. Nous avons opté pour une analyse lexicale en nous focalisant sur les thèmes les plus significatifs. Le logiciel Tropes a permis de mettre en exergue les termes principaux qui revenaient des réponses.

---

Citons aussi le Symposium ALLEA-KNAW symposium "Plagiarism – legal, moral and educational aspects" Amsterdam, 14 Décembre 2011.

3. La troisième phase, de nature analytique, est réalisée par analyse des verbatim. Excel nous a permis de quantifier, puis de regrouper les principaux résultats, et l'analyse approfondie des verbatim a permis de classer les réponses de chacun sous différents profils.

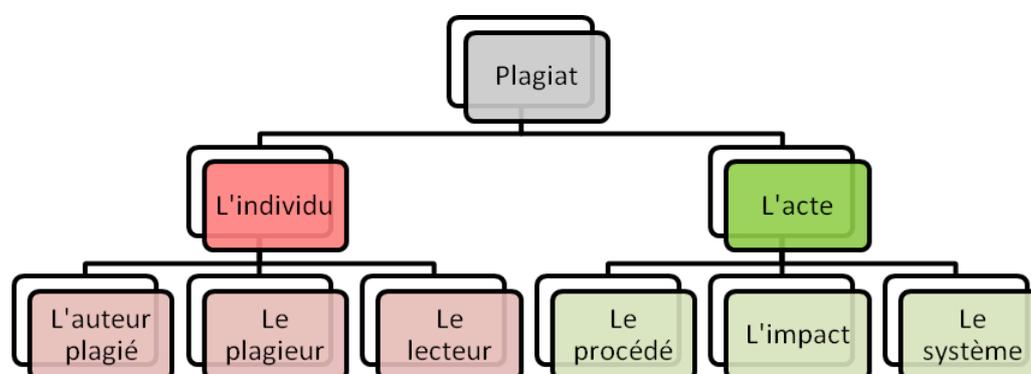
Les paragraphes ci-après résument l'essentiel de nos résultats.

### 3. Internet et la science

A l'issue de la recherche, si nous devons synthétiser le concept de plagiat, nous pourrions dire :

**« Le plagiat est le fait de présenter comme venant de soi une production intellectuelle réalisée par une autre personne. A l'égard de cette personne, c'est un vol. A l'égard de ses pairs c'est un abus de confiance. A l'égard du lecteur c'est une escroquerie. »**

En effet, les réponses ouvertes nous montrent que le concept est principalement abordé par nos répondants en tant qu'acte social et non, comme c'est souvent le cas dans la littérature ou la presse, par rapport à l'acteur ou aux acteurs. Le schéma ci-dessous montre comment se répartissent les six grandes thématiques (ou dimensions) attachées à ce concept (ou construit) par les répondants :



Bien entendu, chacune de ces six dimensions peut devenir un point d'entrée d'analyses subséquentes. Par exemple, nous pourrions conduire des études complémentaires pour analyser l'impact psychologique pour le plagié. Il serait aussi possible d'analyser la raison qui conduit un plagieur à commettre un acte illicite. Est-il possible de l'éduquer à nos normes ou valeurs ? Etc. Il est tout autant possible d'investiguer les raisons de déviance du système ou les procédés à mettre en œuvre pour circonscrire le phénomène.

Ainsi, le plagiat est un concept multidimensionnel qui appelle une approche multidisciplinaire.

Mais, nos répondants se sont rarement penchés sur cette proposition du plagiat comme un concept. Nombreux sont ceux qui se réfèrent simplement, dans leur réponse, au règlement d'étude : « *Le plagiat consiste en la copie, la recopie et/ou l'insertion de tout ou partie d'un*

*document sans référence à son auteur et délimitation de la citation utilisée par des guillemets. Il est appliqué un avertissement à tout plagiat décelé par un professeur, que celui-ci porte sur un travail individuel ou de groupe, et sans préjuger d'autres sanctions académiques ou disciplinaires en fonction de la gravité de l'atteinte à la propriété intellectuelle constatée. »* (Répondant 257, 48 ans, qualité industrielle, Directeur général Ecole d'ingénieur)

Imaginons que nous vivons dans une société académique où, d'une part les normes reflètent exactement nos valeurs et que, d'autre part, ces normes peuvent être contrôlées et tout écart sanctionné. Considérer le plagiat comme le résultat d'un processus dysfonctionnel serait alors satisfaisant, car corrigible. Mais les résultats de cette recherche montrent que le fonctionnalisme ne nous est pas ici d'un grand secours. Résumons le phénomène « social » que nous étudions :

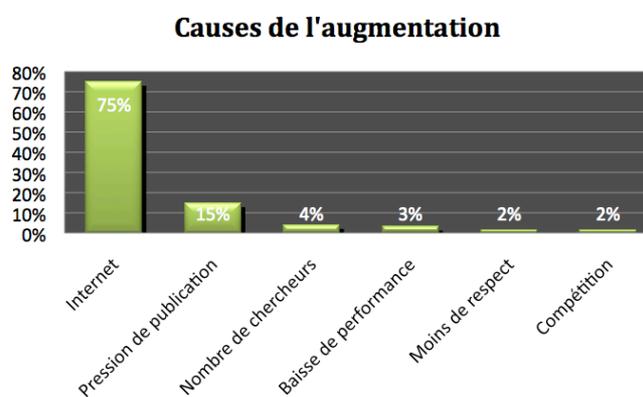
- 76% des répondants ont déjà été victimes, témoins ou impliqués dans une affaire de plagiat.
- 55% des auteurs plagiés n'ont pas essayé d'obtenir réparation, par souci de perte de temps, d'énergie, d'argent, tout ça sans résultat.
- 28% seulement dénoncent le plagiat ; 17% sont totalement inactifs, par peur ou par manque d'information sur les procédures à suivre.
- 36% ne connaissent aucune mesure de lutte contre le plagiat dans leur discipline, et ne savent pas s'il en existe.
- 50% ne savent pas s'il existe des instances dans leur établissement où s'adresser en cas de plagiat.

Nous comprenons maintenant mieux pourquoi le thème du plagiat est si souvent éludé, puisqu'il est d'abord aveu d'ignorance. C'est effectivement gênant, car ce thème se situe au cœur du métier de nos répondants : la création de savoir et la diffusion de connaissances.

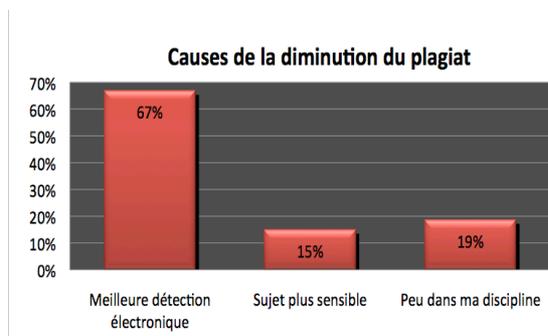
#### 4. L'évolution du plagiat

63% des répondants sont inquiets face à l'augmentation du plagiat. Ils estiment que celui-ci a redoublé par rapport à 10 ou 20 ans en arrière, principalement en raison du copier-coller avec Internet et de la pression à publier. Sur ce point, nous avons noté la connotation désabusée des réponses, une forme de fatalisme, comme l'exprime le verbatim qui suit :

*« D'une part, les tentations liées à l'accession de sources via internet et la*



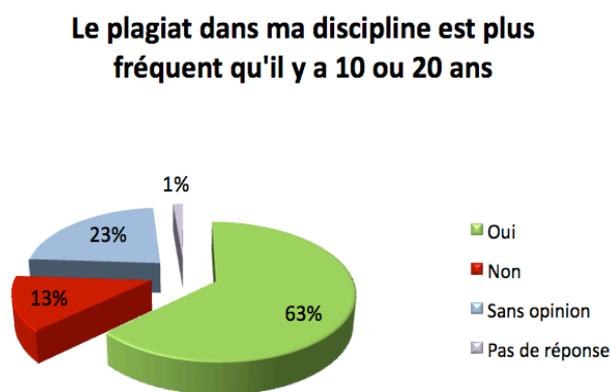
facilité de les reproduire. D'autre part, l'augmentation de la pression "publish or perish". » (Répondant 108, 54 ans, droit). Certains différencient les doctorants des chercheurs confirmés : « Deux raisons principales: Pour les chercheurs: plus grande pression à publier. Pour les étudiants: facilité de l'accès aux sources en ligne. » (Répondant 244, 59 ans, gestion).



Nous pouvons considérer ces résultats avec inquiétude, car cela sous-entend que nos normes et nos valeurs résistent mal à la révolution électronique qui s'est produite. Cette observation est corroborée par l'analyse des réponses des 37% de répondants qui considèrent que plagiat est demeuré stable ou a même diminué. Seulement 15% pensent que le sujet est devenu plus sensible et que des mesures efficaces ont été prises en la matière. 67%

d'entre eux en attribuent le mérite à une meilleure détection électronique. La majorité de ces répondants croient dans les logiciels de détection du plagiat, comme l'exprime ce répondant : « L'accès au Web a rendu plus facile la copie de données, mais il a aussi rendu plus aisée la détection du plagiat, ce qui permet sans doute de repérer aujourd'hui ce qui aurait pu passer inaperçu hier. Je pense donc que le plagiat n'est pas plus fréquent aujourd'hui, mais qu'il est mieux détecté, et que la communauté universitaire y est devenue plus sensible. » (Répondant 142, 53 ans, littérature française).

Nous avons noté un ilot de satisfaction avec 19% de ces répondants qui ne veulent pas se prononcer sur le phénomène en général, et pensent que le plagiat est peu fréquent dans leur discipline. Nous avons ici mesuré une croyance puisque les statistiques en la matière sont impossibles à obtenir. A moins, bien sûr, que nos établissements se décident à collaborer et mettent en commun, ouvertement, ces données. Dès lors, 23% des répondants ne se prononcent pas, car ils n'ont pas de points de repère. 13% pensent qu'il est égal ou moins important. Mais 63% croient que le plagiat est plus fréquent aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 10 ou 20 ans.



Nous nous sommes alors intéressés aux perspectives d'avenir du plagiat. Ici encore il s'agit bien entendu de croyances, mais il importe de vérifier si des raisons antécédentes pouvaient être trouvées pour guider la compréhension du phénomène. Nos analyses concernant les pays des répondants ou le type d'établissement où ils exerçaient n'ont donné aucun résultat significatif. L'âge des répondants semble indiquer des différences significatives entre répondants, mais la taille de cet échantillon ne nous permet pas d'émettre plus que des propositions de recherches ultérieures concernant une éventuelle fracture entre la e-génération et les collègues les plus âgés de la pyramide (30 répondants de moins de 30 ans pensent

majoritairement que le plagiat va diminuer, ce qui diffère des autres classes d'âge). Nous avons ensuite procédé en observant les réponses par discipline. Afin d'analyser les réponses qui fassent sens au plan statistique, nous avons regroupé les disciplines en « sciences dures » (physique, chimie, médecine...) et en « sciences sociales » (sociologie, histoire, gestion, droit...).

<b>« L'avenir du plagiat dans ma discipline »</b>			
<b>Opinion</b>	Le plagiat va augmenter	Le plagiat sera identique	Le plagiat sera moins fréquent
<b>Sciences sociales</b>	21%	70%	8%
<b>Sciences dures</b>	10%	52%	37%

Les réponses s'expliquent, selon les répondants, par deux principes distinctifs. En sciences sociales (ou « sciences molles »), la place laissée aux idées et à l'expression écrite est très importante et la reformulation des idées (y compris les siennes) est un procédé classique. Ce qui n'est pas le cas dans les sciences dures où un plagiat « saute aux yeux » sans avoir besoin de recourir à des logiciels de comparaison, par exemple. Mais un second effet serait dû à une plus grande rigueur au niveau des sanctions imposées par les revues scientifiques ou par les associations en cas de manquement à l'éthique démontré.

Néanmoins, ce tableau illustre un certain fatalisme quant à l'avenir face à cet objet somme toute considéré de manière relativement abstraite dans les propos. Nous avons donc approfondi la question de savoir à qui « le mal »<sup>3</sup> était fait. En effet, les rares répondants ayant émis l'idée que le plagiat était un « bien », car il permettait de faire circuler les idées sont des acteurs importants de notre système (éditeurs) mais qui ne produisaient pas eux-mêmes ces objets de savoir qui sont notre quotidien. Et, dans la présente étude, nous n'avons conservé que les réponses des doctorants et professeurs-chercheurs.

## **5. Les victimes d'un plagiat**

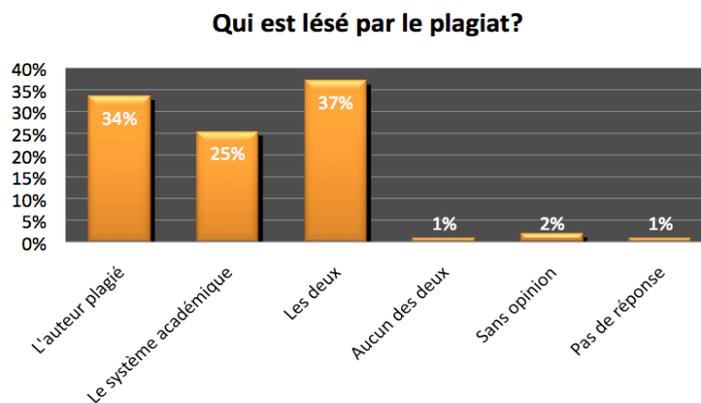
Puisque le plagiat semble acquis comme un fait, comme un « phénomène social » diraient certains, avec lequel il va nous falloir vivre et travailler, nous avons posé à nos répondants la question de savoir qui en étaient ses victimes.

Depuis de nombreuses années, nous avons lu des centaines de pages de courriels, échangé sur de nombreux cas, écrit de nombreuses analyses, participé à de nombreuses conférences sur ce thème. Nous pensions comprendre notre objet de recherche. Mais ce qu'il y a de merveilleux en recherche c'est qu'au détour d'une analyse nous pouvons demeurer sidérés. C'est ce qui

<sup>3</sup> Les expressions récurrentes sont "pillage", "vol" et "fraude".

nous est advenu avec l'analyse que nous avons refaite maintes fois et considérée sous toutes les perspectives.

L'auteur plagié est considéré comme la première victime en cas de plagiat avéré. Cette perspective interpersonnelle demandera d'être éclairée par les actions intentées lorsque l'on est victime ou témoin de plagiat, ce que nous ferons aux paragraphes suivants. Intéressons-nous maintenant aux réponses des près de 50% de répondants qui ont déclaré que le système académique était le plus plagié ou que les deux (auteurs et système) l'étaient également. De quel « système académique » parlons-nous ici ? Une analyse fine des réponses montre que ce n'est pas de son fonctionnement, de son rôle de producteur et de diffuseur de savoir dont il est question. Nos répondants parlent essentiellement de la réputation du système auprès des doctorants et étudiants. Ceux-là ne sauraient plus qui croire et si l'on ne va pas demain leur plagier leurs travaux. Les répondants nous parlent de « crédibilité du système » et de « confiance ».



Enfin, un nombre non négligeable de répondants considèrent que le système académique est le plus affecté en terme « d'image » publique. Pour ceux-là parler de plagiat est fâchant et le linge sale doit se laver en famille. La presse, les blogs de dénonciateurs ne devraient pas s'en mêler. Comme si le monde académique était un, avec ses valeurs, ses normes, son esprit de corps... en 2011.

*In fine*, un répondant a noté que le lecteur est lésé, mais parce qu'il ne connaît pas l'auteur véritable. Suivons donc cette piste. Nous avons eu beau lire et relire tous les verbatims, nous n'avons trouvé nulle trace du fondement de notre métier : le droit fondamental à l'accès à l'origine des sources de la connaissance.

Car enfin, si l'on nous a appris à citer nos sources, ce n'est pas pour rendre hommage aux auteurs ! Ce n'est pas pour garnir des bibliographies de thèses ! Ce n'est pas pour faire plaisir à nos pairs et accroître leur valeur à l'indice des citations !

Si notre devoir est de citer nos sources, c'est pour permettre à tout nouveau chercheur de se pencher à son tour sur les documents originaux, de conduire sa propre analyse, d'émettre de nouvelles hypothèses, de découvrir le « cygne noir » que nous n'avions pas vu parmi les « cygnes blancs » de notre argumentation, de créer, enfin, de nouvelles interprétations et donc de faire progresser le savoir. Refuser à celui qui nous suit, à notre lecteur, l'accès aux écrits de ceux qui nous ont précédés et aidés à construire nos écrits, c'est couper le lien du savoir.

## 6. L'impact sur l'auteur plagié

Au paragraphe précédent, nous avons vu que 34% de répondants considéraient que l'auteur plagié était la principale victime du plagiat. Il ne s'agit pas de conclure hâtivement à la seule perspective d'un sentiment de propriété du créateur à l'égard de son œuvre comme nous

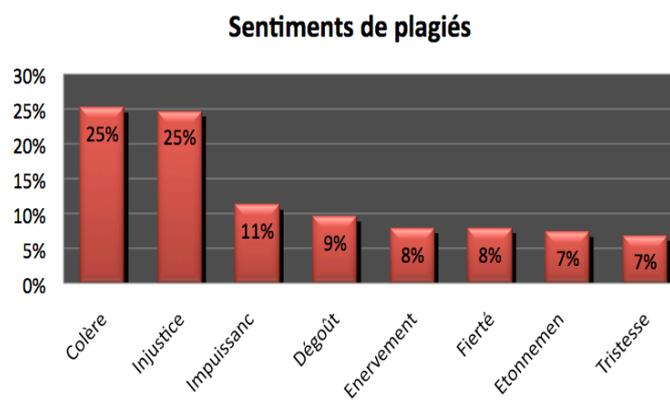
inciteraient certains légistes qui confondent les lois sur la contrefaçon avec les directives « intégrité académique ». Les sentiments exprimés ne sont en aucun cas « mercantiles », comme nous le verrons dans l'analyse suivante.

76% de nos répondants déclarent avoir été victimes ou témoins de plagiat, soit 283 personnes de notre échantillon. Nous avons eu l'occasion de dénoncer longuement la violence que ressent une personne qui est plagiée et nous avons fait le parallèle chez certains avec le sentiment de viol<sup>4</sup>. Nous avons alors écrit :

*« La sensation de viol du plagié est naturelle, s'agissant du vol d'une œuvre de l'esprit, donc unique : c'est une atteinte grave aux droits de la personnalité. - Ces droits de la personnalité sont, par nature, intransmissibles, car rattachés à la personne elle-même. La violation de ces droits devrait donc entraîner la responsabilité civile (voire pénale) de l'auteur, le plagieur, celle-ci résultant de l'atteinte même. Donc, l'atteinte exige une réparation adéquate, en nature et en degré. Or, le chercheur - le créateur - ne comprend jamais pourquoi il devrait payer les services d'un avocat pour être rétabli publiquement comme authentique auteur dans les bases de données des articles, thèses et livres. Une personne atteinte dans sa personnalité a, en fait, surtout besoin d'être écoutée, de parler de sa blessure. Mais qui écoute ? »*

Certains nous avaient reproché l'analogie avec le viol. Nous aimerions que ces pinailleurs sémiotiques nous expliquent aujourd'hui ce verbatim : *« J'ai ressenti un malaise extrême, d'autant que j'étais jeune enseignant-chercheur. Sans vouloir exagérer, j'ai eu l'impression d'une agression physique, j'ai été saisi d'un grand froid et de tremblements, alors que je suis habituellement quelqu'un d'extrêmement détaché et calme. J'ose espérer que cela ne me ferait plus le même effet. »* (Témoignage n°332, 53 ans, sciences de gestion).

Les sentiments des plagiés non seulement sont forts, mais, de plus, ils perdurent. Des années après les faits nous les retrouvons intacts. La figure ci-dessous résume le regroupement sémiotique que nous avons effectué sur la base des verbatim exprimant ce que les victimes avaient ressenti en découvrant qu'elles avaient été plagiées. Le regroupement a été réalisé avec le logiciel Tropes et contrôlé manuellement.



Parce qu'ils sont peu entendus, comme nous le verrons dans un paragraphe ultérieur, la violence des sentiments ressentis est inavouée ou largement pondérée. Il nous semble donc important de donner dans ces pages la parole à ces personnes et nous consacrons quelques lignes à exprimer cette souffrance.

- **La Colère (25%)** (et ses synonymes, ici : Dépit, Fureur, Haine, Rage, Révolte, Viol) est l'un des sentiments le plus représentés. Le plagié a du mal à contenir sa haine envers le

<sup>4</sup> Lettre 32 : 19.05.2010 (<http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-1-1>)

fautif et souhaite même parfois pouvoir réagir physiquement envers lui, comme l'exprime ce répondant (n°284, 37 ans, mathématiques) : « *Sentir ma main écraser le nez d'un imposteur me semblerait être tout à fait jouissif.* »

- **L'injustice (25%)** (et ses synonymes, ici : Désillusion, Dépossession, Frustration, Lassitude, Malaise) est le fait de personnes lassées du plagiat. Elles se sentent frustrées et dépossédées de leur propriété intellectuelle. « *Il y a un sentiment d'injustice. On se sent volé et dépossédé surtout si la personne qui plagie en a tiré des bénéfices financiers ou honorifiques (diplôme, mentions, avantages divers, poste, fonction) à mon détriment.* » (Répondant n°217, 54 ans, arts plastiques).

- **L'impuissance (11%)** (et ses synonymes, ici : Fatalisme, Indifférence, Résignation, Vulnérabilité) vient du fait que beaucoup se sentent démunis face au plagiat. Ils sont convaincus que ce qu'ils entreprendraient contre le plagieur serait inutile. Ils laissent faire, n'agissent pas, se résignent comme nous le dit ce répondant (n°498, 43 ans, histoire médiévale, enseignant-chercheur) : « *Le sentiment d'impuissance face au fait accompli, car la publication est irréversible. Au fond, elle ne peut être corrigée que par une publication rétablissant les faits.* »

- **Le dégoût (9%)** (et ses synonymes, ici : Écœurement, Indignation, Mépris, Trahison, Vexation) vient de ceux qui se déclarent indignés et trahis de la tricherie faite envers eux. Ils méprisent cet acte au plus haut point. Le responsable du plagiat est banni à jamais de leurs pairs : « *Un écœurement profond. Les choses arrivent rarement deux fois, mais si c'était le cas, je ferais tout mon possible pour ruiner la réputation du plagieur.* » (Répondant n°46, 59 ans, anthropologie).

- **Énervement (8%)** (et ses synonymes, ici : Agacement, Cynisme, Énervement, Insatisfaction, Mécontentement, Nervosité, Pénibilité) est le sentiment de ceux qui ne sont pas en colère, mais sincèrement irrités. Ils n'expriment pas publiquement leurs sentiments, mais sont déçus comme le dit ce répondant (n°365, 51 ans, sciences informatiques) : « *Un très grand agacement et le sentiment que la science n'est pas aussi parfaite que j'ai pu le penser. Finalement c'est aussi une activité humaine et elle est donc imparfaite.* »

- **Fierté (8%)** (et ses synonymes, ici : Amusement, Contentement, Flatterie, Hommage, Plaisir) provient de personnes qui disent flattées que quelqu'un ait repris leurs idées. Cela prouve que leur travail d'auteur plagié était intéressant. « *Un certain amusement et une certaine fierté d'avoir été lu par un auteur réputé - je suis conscient du problème logique que ça pose.* » (Répondant n°121, 42 ans, arts plastiques)

- **Étonnement (7%)** (et ses synonymes, ici : Choc, Incompréhension, Paralysie, Sidération, Stupeur, Surprise) de la part de ceux qui ne s'y attendaient pas du tout. Ils sont profondément choqués et n'en reviennent pas qu'un pair ait pu les plagier : « *Je n'en croyais pas mes yeux, je n'ai plus jamais montré des textes en chantier à d'autres.* » (Répondant n°273, 54 ans, économie)

- **Tristesse (7%)** (et ses synonymes, ici Amertume, Blessure, Déception, Douleur, Lésion) qui est le fait de personnes blessées par le plagié. « *Une blessure personnelle comme si l'on avait pris de force une partie de ma personne.* » (Répondant n°50, 57 ans, sociologie, Directeur de labo) ou encore « *Une blessure psychique profonde. Ce n'est pas le vol d'un objet, d'une chose, mais le vol d'une œuvre de l'esprit. je ne le souhaite à personne: une*

*des pires périodes de mon existence (sans compter la rupture du lien de confiance) »*  
(Répondant n°218, 44 ans, éthique et droit).

## 7. Qui sont les plagieurs ?

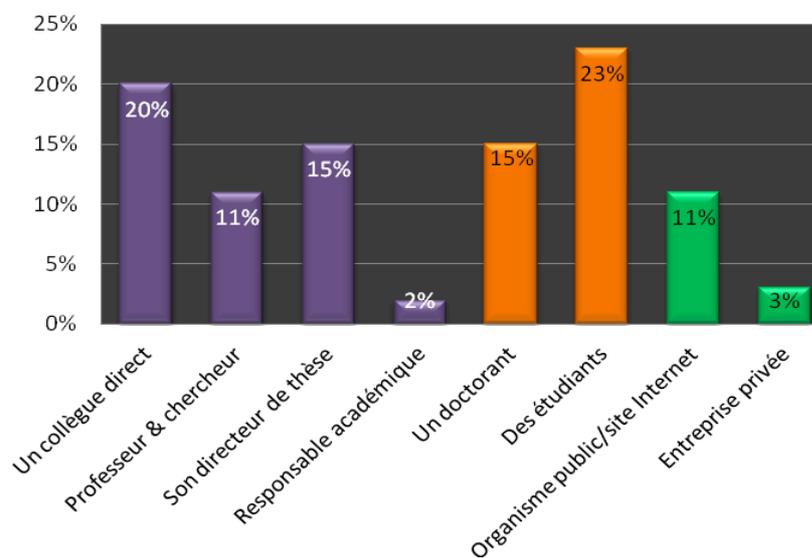
Notre propos suivant a bien entendu été de nous interroger sur qui étaient ces personnes qui agressaient à ce point les auteurs. Dans un travail antérieur, nous nous étions déjà intéressés au plagieur et nous avons écrit un vade-mecum leur étant destiné<sup>5</sup>. Nous avons conclu par ces mots :

*« Tout plagieur est une personne malheureuse. Je dirais, après avoir écouté et observé les réactions de nombre de plagieurs, qu'une personne qui triche est toujours en détresse. Plagier induit, en soi, un repositionnement de sa propre vision : d'elle-même, de sa place dans notre système et de son échec face aux demandes qui lui sont faites.*

*Le système académique pose des jalons afin de pouvoir filtrer et trier les éléments qui prétendent y occuper un certain espace. Au cours d'une carrière, ces étapes deviennent insurmontables pour certaines personnes, et elles provoquent des ruptures de leur parcours académique.*

*Ces ruptures avérées peuvent prendre au mieux l'aspect d'une quête du pouvoir institutionnel ou associatif, au pire celui de l'appropriation des réalisations d'autrui par le plagiat.*

*La souffrance peut alors devenir intolérable pour le plagieur découvert, car il doit accepter de voir son niveau réel rétabli publiquement, ce par comparaison au niveau qu'il pensait, et prétendait avoir. »*



Nous avons donc essayé de comprendre, d'une part qui sont les plagieurs et, d'autre part, quelles sont les réactions auxquelles ils font face. Nous avons constaté trois classes de plagieurs. La première (46%) comporte soit une personne proche, soit un auteur de la même discipline. La deuxième (38%) comprend les étudiants et la troisième (14%) des personnes externes au système académique.

La violence des sentiments que nous avons relatés au précédent paragraphe est certainement accentuée pour 20% des répondants qui relatent des faits perpétrés par une personne proche,

<sup>5</sup> Le vademecum du plagieur, Bergadaà, *Responsable*, 10 mars 2010  
(<http://responsable.unige.ch/Instructions-a-usage-du-plagieur.html>)

un pair direct. Ainsi ce répondant exprime ses sentiments à l'égard de ce pair (Répondant n°286, 50 ans, médecine) : « *Ce que je ressens ? Surprise, dégoût, colère, frustration, sentiment de trahison. Parfois tellement ébahie que je reste paralysée. Sentiment d'être ridicule en réclamant ma propriété intellectuelle.* »

De plus, 15% de plagiat qui aurait été perpétré par un patron de thèse alors que le répondant était encore étudiant. C'est également inquiétant dans la mesure où l'on sait qu'un doctorant n'a pas les moyens, dans la très grande majorité des cas, de s'opposer à son directeur. Au vol s'ajoute alors l'abus de pouvoir. Certes, nous parlons ici de déclaratifs et non de faits, mais nier ces données reviendraient à traiter nos répondants de menteurs et rien ne permet une telle interprétation. Si les plagieurs bénéficient du principe de la présomption d'innocence auquel nous sommes farouchement attachés, à fortiori leurs victimes présumées.

Nous mentionnerons un autre élément sensible à propos de ce tableau. Depuis bien longtemps, le site « Responsable.unige.ch » n'est plus exclusivement consacré au plagiat des étudiants. Nous avons dû, pour être écoutés et pour être lus, consacrer un peu plus de deux ans au plagiat strictement des étudiants. L'urgence était l'arrivée massive de cette e-generation dans nos programmes de Master et de Doctorat. De plus, nombre de nos pairs considèrent que les étudiants et les professeurs-chercheurs sont deux mondes qui s'excluent. Ayant ainsi préparé le terrain, nous avons pu aborder le plagiat commis pas des professeurs-chercheurs.

Aujourd'hui, convenons-en : 23% des plagiats déclarés dans cette recherche provenaient d'étudiants et 46% de professeurs-chercheurs. Traiter le plagiat des étudiants différemment que celui des professeurs-chercheurs est inéquitable. Les uns devant passer devant des conseils de discipline et se voient souvent exclus de leurs établissements ; les autres ont éventuellement à répondre aux questions d'une commission *ad hoc* et le résultat de ces conciliabules n'est pas rendu public. D'ailleurs, et cela fera l'objet d'une future publication, nous n'avons trouvé aucune différence dans les quatre profils de plagieurs<sup>6</sup> que nous avons réalisés entre les étudiants et les professeurs confirmés à quelques années d'intervalle. Bricoleurs, tricheurs, fraudeurs et manipulateurs présentent les mêmes caractéristiques. Ils devraient avoir le même diagnostic, les mêmes interlocuteurs, le même « traitement ».

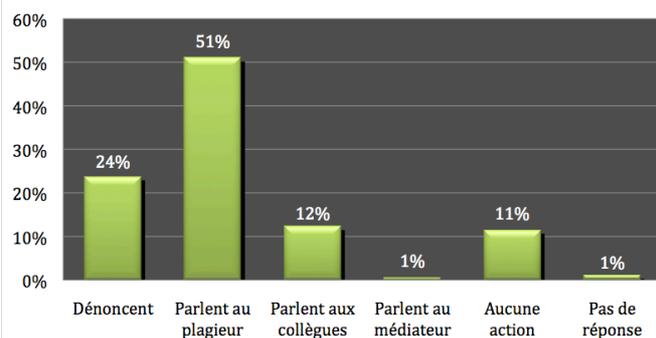
Nous revenons donc, ici encore, à la nécessité de poursuivre des recherches interdisciplinaires au niveau du concept avant de chercher à résoudre un problème posé au système. Et, ce concept intéresse autant les étudiants que les chercheurs confirmés.

## **8. Comment réagissent les témoins de plagiat ?**

Puisque le plagiat est avant tout considéré comme une atteinte à la personne, nous avons cherché à savoir comment réagissaient les personnes victimes ou témoins de plagiat. A notre surprise, ce n'est pas le statut ou le rôle de victime et/ou témoin qui semble avoir le plus d'importance dans les intentions d'actions, mais le statut du plagieur. Près de 50% des interviewés sont plus tolérants avec les étudiants en doctorat du fait de leur manque d'expérience, ainsi qu'avec leurs pairs, favorisant l'amitié et la solidarité qui existe entre collègues. Dans les deux cas, ils privilégieront la discussion. Au contraire, 40% dénoncent le responsable académique, celui-ci devant montrer l'exemple.

---

<sup>6</sup> Du plagiat à la normalité, Bergadaà, *Responsable*, 2006.  
(<http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-23-0>)



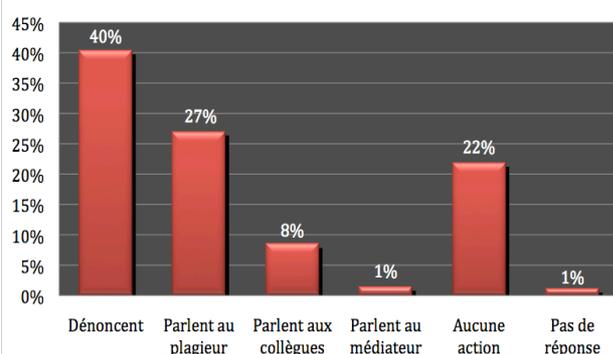
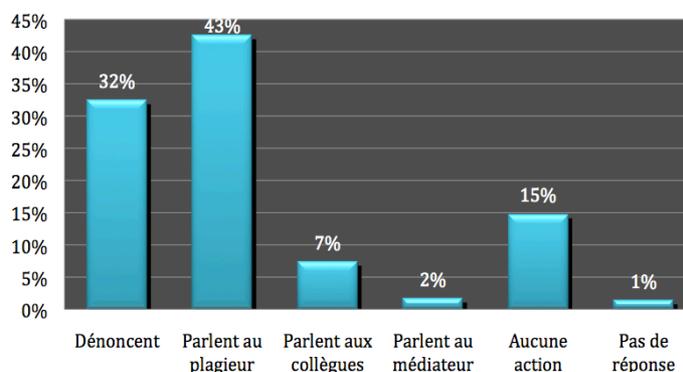
### • Plagiat commis par un doctorant :

La moitié des personnes interviewées affirment d'abord parler à l'étudiant. Seuls 24% le dénoncent, car ils préfèrent soit lui donner une seconde chance, soit prendre eux-mêmes des mesures lui interdisant sa soutenance, si le plagieur est sous leur responsabilité. C'est compréhensible si l'on admet que le directeur de thèse est responsable face à ses pairs de

l'éthique des étudiants dont il a la responsabilité. Cependant la plupart de nos répondants profitent pour éduquer – selon eux – le plagieur, comme le raconte ce répondant (n° 343, 49 ans, sociologie-anthropologie) : « *Je lui montre le caractère stupide et contre-productif de son comportement. Je lui indique que c'est un bien mauvais début de carrière que de se faire remarquer sous ce jour peu enviable, et particulièrement stigmatisant.* »

### • Plagiat commis par un pair : 43%

des répondants tentent le dialogue avec leur collègue plagieur, en allant lui parler ou en lui écrivant un mail. Comme celui-ci nie généralement, ils ont tendance à en parler autour d'eux et à dénoncer le plagiat. Seuls 32% d'interviewés dénoncent le plagiat et nous verrons pourquoi cette hiérarchie progressive des actions exprimées par ce répondant (n°9, 30 ans, sciences humaines) : « *Je parlerai directement à la personne en lui demandant de rectifier la faute/ de s'expliquer... je parlerai ensuite, si nécessaire, avec des personnes placées plus haut dans la hiérarchie afin d'en discuter et de prendre des mesures adéquates...* »



### • Plagiat commis par un responsable académique :

A l'inverse des deux autres cas, les résultats convergent en direction de la dénonciation (40%), comme le résume ce répondant (n°71, 34 ans sciences) : « *Je pourrais tolérer le plagiat d'un doctorant, mais d'un responsable académique non. Il faut réagir et le faire passer par une commission spécialisée.* »

Mais, beaucoup redoutent la confrontation directe avec le responsable académique ;

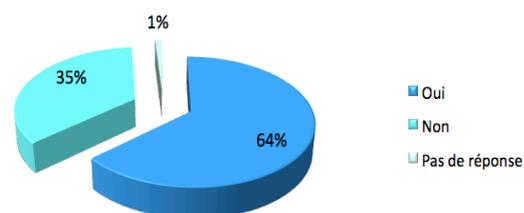
ils préfèrent le dénoncer anonymement aux autorités supérieures, ou ne pas agir.

Nous pouvons en effet témoigner des circonvolutions nécessaires pour monter un dossier qui permette d'épingler correctement les responsables d'établissement ou de laboratoire qui ont défrayé notre chronique ces dernières années, que ce soit dans nos cas de « Une thèse de

doctorat plagiée »<sup>7</sup>, « Merci le Web »<sup>8</sup>, « Tempête à Tahiti »<sup>9</sup> ou même « Enquête à la Columbo »<sup>10</sup>. Comme il n'y a pas d'instance à laquelle s'adresser et que les plagiat sont découverts par des personnes proches des plagieurs, il faut s'armer de patience, faire intervenir des analyses de dossiers, utiliser plusieurs logiciels de détection, réunir des témoignages. Les quelques missionnés - Robins des bois de notre forêt académique -, qui suivent de tels dossiers méritent notre respect<sup>11</sup>.

## 8. Comment se profilent les témoins de plagiat ?

Nous avons analysé plus en détail les réponses des témoins de plagiat. Comme ils n'étaient qu'au nombre de 205 (64% de l'échantillon), nous avons choisi d'investiguer ce que serait leur attitude si, d'aventure, ils découvraient que l'un de leurs pairs plagiat.



- **Les dénonciateurs** : ils seraient 92 répondants, soit 29 %, à se dire actifs. Cela comprend toutes les personnes fortement impliquées et qui agissent, que ce soit indirectement ou directement. Certaines se répandent sur le plagieur, ou bien vont se venger sur ce dernier : « *Je le raconte à tout-le monde. Ceci est très efficace!* » (Répondant n°119, 52 ans, physique). D'autres décident qu'ils sanctionneront eux-mêmes le plagieur ou le dénonceront : « *Je le dénonce à l'autorité compétente, soit à la hiérarchie universitaire, en apportant les preuves nécessaires. On ne peut pas le tolérer, car il en va de la cohérence du monde académique.* » (Répondant n°66, 40 ans, histoire).

- **Les dialogueurs** : ils seraient 166 répondants, soit 52%, qui parleraient s'ils sont confrontés au problème de plagiat. De ce fait, leurs actions diffèrent en fonction de la situation, ils s'assurent d'abord de la preuve du plagiat, ou bien demandent conseil à un tiers. « *Ma première réaction est de se demander s'il est possible d'en avoir la preuve formelle. Je prends soin de comparer les textes et d'établir si le plagiat est avéré. Si c'est le cas, alors une publicité du plagiat peut être faite.* » (Répondant n°356, 43 ans, sciences de gestion, enseignant-chercheur). Mais il y a aussi beaucoup de « ça dépend » : « *Cela dépendra de l'importance du plagiat. Si le document où figure le plagiat est encore un WP, je contacte l'auteur. Si c'est un document publié, j'agirai en fonction de l'importance du plagiat. Cela pourrait aller de ne rien faire à contacter l'éditeur, l'auteur lui-même et informer ses collègues dans son université.* » (Répondant n° 24, 35 ans, sciences de gestion). Et il y a de nombreux répondants qui se voient dans un rôle pacificateur : « *Lui faire un long discours sur la gravité du geste. Lui parler de l'importance de sa réputation dans le cadre de sa carrière.* » (Répondant n°51, 49 ans, psychologie ergonomique).

<sup>7</sup> <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-29-4>

<sup>8</sup> <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-29-8>

<sup>9</sup> <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-29-13>

<sup>10</sup> <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-29-12>

<sup>11</sup> Voir le site de Jean-Noël Darde, par exemple : <http://archeologie-copier-coller.com/>

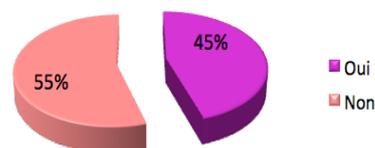
• **Les inactifs** : ils seraient 63 répondants, soit 20% à ne pas vouloir agir s'ils sont confrontés à un problème de plagiat. Une bonne partie d'entre eux ne s'intéressent pas du tout au plagiat et ne se sentent impliqués d'aucune manière. Soit ils ne savent pas ce qu'il conviendrait de faire et ne s'en préoccupent pas, soit ils ne se sentent pas concernés, ou alors ils sont persuadés que cela n'arrive qu'aux autres. « *Ca ne m'est encore jamais arrivé et je ne peux pas m'imaginer que ceci peut se produire, car je collabore très étroitement avec mes doctorants et collègues* » (Répondant n°119, 52 ans, physique). Cependant, d'autres personnes se déclarent inactives par crainte pour leur place ou parce qu'elles sont persuadées de l'inutilité de leur action : « *Pas toujours évident surtout dans les pays en voie de développement les représailles peuvent être grandes -sinon dénonciation anonyme* » (Répondant n°30, 35 ans, génie hydraulique).

Tant d'inaction déclarée de la part de témoins de plagiat nous a semblé étonnante et nous avons souhaité mieux comprendre les mécanismes en jeu en ciblant les victimes directes de plagiat.

## 9. Comment réagissent les victimes de plagiat ?

Revenons donc aux victimes de plagiat qui sont 148 dans notre échantillon. Nous avons vu leur souffrance. Nous leur avons demandé comment elles avaient réagi effectivement une fois les faits connus par elles.

55% des interviewés n'ont pas essayé d'obtenir réparation. Ils sont convaincus d'agir en vain, de l'absence d'aboutissement et de subir une perte de temps. Leurs verbatims montrent toute la difficulté qui existe à obtenir réparation. Cela demande du temps, de l'énergie et de l'argent, et souvent n'aboutit pas. En outre, les auteurs plagiés ne reçoivent souvent pas l'aide de leur propre institution.



Cinq profils de répondants se dégagent. Les verbatims se suffisent à eux-mêmes sans qu'il soit besoin de les commenter :

• **Ceux qui refusent l'action**, comme le raconte ce répondant (n°18, 60 ans, gestion) : « *A l'époque non je n'avais pas envie de faire un procès (coûts financiers et psychologiques) je n'avais pas envie de me faire un ulcère à l'estomac!* » ou encore : « *Non, même si c'est hyper frustrant, cela n'en vaut pas la peine.* » (Répondant n°64, 52 ans, sciences de l'éducation)

• **Ceux qui agissent en pleine solitude** « *Je n'ai eu aucun soutien de l'institution. Mon responsable hiérarchique et le responsable du département m'ont tous deux répondu qu'ils ne souhaitaient pas avoir de problèmes avec cette personne pour le reste de leur carrière. L'auteur du plagiat était une personnalité très bien insérée dans les réseaux professionnels et fort respectée.* » (Répondant n°55, 39 ans, psychologie)

• **Ceux qui abandonnent en cours de route** : « *J'ai d'abord écrit à la maison d'édition, en leur envoyant les preuves du plagiat et en leur demandant de retirer le livre de la vente. La*

*réponse a été cinglante et humiliante: j'aurais dû me satisfaire qu'on parle de mon travail. J'ai prévenu la présidence de mon université. Un courrier a été envoyé au président de l'université du collègue plagieur; sans réponse. Mon université m'a payé une consultation chez un avocat, qui a dit, après étude du dossier, qu'il y avait plagiat. Mais mon université m'a alors dit que je ne pouvais aller au tribunal qu'à titre personnel et par conséquent que je devais payer les frais pour le procès. L'avocat m'a dit que ce serait environ 2000 euros, somme que je ne pouvais pas me permettre de déboursier (je venais d'être recruté comme maître de conférences et cela représentait un mois de salaire). J'ai demandé au directeur de mon laboratoire d'envoyer au président de la commission du CNU qui gérait la discipline de mon plagieur. Mais je crois que rien n'a été fait. J'ai alors tout abandonné. Et le livre incriminé continue de se vendre. J'ai donc abandonné. » (Répondant n°82, sociologie)*

• **Ceux qui sont allés au bout des choses et sont amers :** « 7 ans de procédure. J'ai gagné le procès, mais à quel prix! Beaucoup de pressions. Au final, quelques félicitations pour ma détermination, mais est-ce une réparation? Je me suis battue pour mon travail et le travail universitaire. Beaucoup de frais en justice. Pas d'indemnisation en raison de la faillite du plagieur. Pas de publications de l'arrêt dans les journaux alors que cela aurait été dans un sens ma plus grande satisfaction : faire savoir les risques du plagiat. » (Répondant n°7, droit)

• **Ceux qui sont allés au bout des choses et sont philosophes :** « J'ai obtenu satisfaction. Un an d'investissement et plusieurs milliers d'euros de frais d'avocat plus tard. » (Répondant n°305, 50 ans, marketing).

Ainsi, les répondants qui ont décidé d'agir l'ont fait au titre de la contrefaçon et auprès d'instances juridiques externes à notre système. Comment s'étonner qu'ils soient déçus du résultat ?

Le dernier colloque en date « Le plagiat et la recherche scientifique »<sup>12</sup> s'est conclu sur ce constat. Et nous référons le lecteur à la lettre ouverte de Alexandre Zollinger<sup>13</sup> dont la thèse « Droit d'auteur et droits de l'Homme » a été plagiée. Sa déclaration publique résume toute l'incurie du système juridique pour traiter du cas qui nous préoccupe : le plagiat académique.

Faut-il encore dire que la réponse au plagiat académique n'est pas judiciaire et que nous faisons face à un immense vide en matière de réponse à une problématique qui est nôtre ? Faut-il dire encore que nous sommes tous co-responsables de cette grande démission ?

A propos, notre lecteur connaît-il les recours internes – institutionnels ou disciplinaires - auxquels s'adresser s'il est plagié ?

<sup>12</sup> Colloque international Le plagiat et la recherche scientifique, Organismes : Gilles J. Guglielmi et Geneviève Koubi G. , Université de Paris II 20 et 21 octobre 2011.

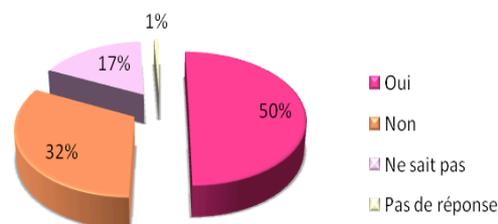
<sup>13</sup> [http://responsable.unige.ch/lettres\\_ouvertes/declaration%20publique%20et%20decision.pdf](http://responsable.unige.ch/lettres_ouvertes/declaration%20publique%20et%20decision.pdf)

## 10. Les instances académiques de médiation

Nous avons finalement demandé aux répondants s'ils étaient au courant d'instances qui leur permettraient d'enregistrer et de traiter une plainte pour plagiat dans leurs établissements. La moitié des répondants ne savent pas ou même déclarent qu'il n'y a aucune instance auprès de laquelle avoir un appui ou déposer un recours.

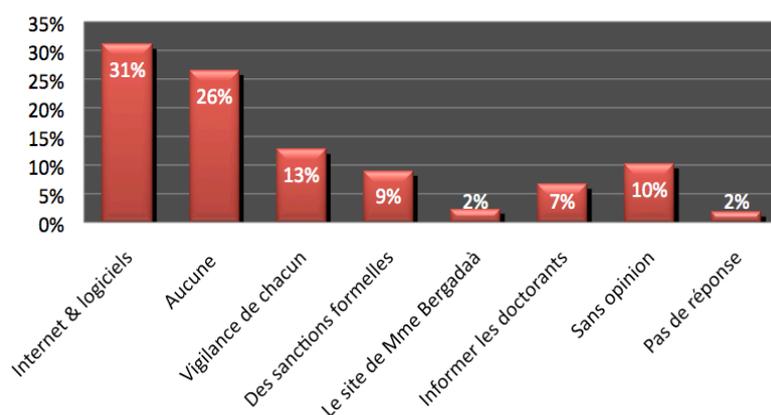
Nous avons alors approfondi les réponses des 77 répondants qui ont clairement identifié de telles instances, même si c'est très brièvement et sans beaucoup s'étendre sur les procédures.

### Existence d'instances auxquelles s'adresser pour informer d'un plagiat



Nous voici confrontés à une sympathique auberge espagnole, car telles sont les instances identifiées : ... je m'adresserais « au Président ou Directeur de l'institution » (12 répondants), « à notre commission d'éthique » (10 répondants), « au conseil scientifique » (8 répondants), « au Doyen de ma faculté » (6 répondants), « au service juridique de mon établissement » (5 répondants), « au Directeur de mon Ecole doctorale » (4 répondants), « au président du CNU » (3 répondants). Inutile, dès lors, d'imaginer que les établissements puissent collaborer et qu'un plagieur soit traité de la même manière à Genève ou Louvain, Paris ou Montréal.

Mais peut-être sommes-nous pessimistes ? Peut-être qu'un mouvement est en marche dans chaque discipline et que les résultats de la lutte contre le plagiat vont bientôt éclore ? Nous avons analysé la réponse à la question des mesures mises en place pour lutter contre le plagiat dans la discipline spécifique des répondants.



Ce n'est pas un constat positivement rassurant. Plus du quart des répondants déclarent qu'il n'existe aucune mesure dans leur discipline non plus, et seulement 9% déclarent croire en l'existence de sanctions formelles. Toutes les autres mesures sont individuelles : la recherche à l'aide de logiciels de détections de similarités

(31%), la vigilance (13%) et l'information (7%) ne donnent guère de pistes encourageantes pour l'avenir.

En effet, il ne s'agit là que de moyens proposés à titre individuel et ces mesures sont en elles-mêmes insatisfaisantes. En effet, un certain glissement se produit. On ne réfléchit pas sur le

concept de plagiat, ses prodromes et ses manifestations. Et, s'il y a encore des problèmes, c'est la faute du « système » qui n'est pas assez performant... Nous parlons de concepts, on nous répond processus, comme ce répondant : « *La mise à disposition par nos universités (et non au cas par cas par chaque UFR) d'un logiciel simple de vérification des textes... Ensuite, il faut que les sanctions, graduées, mais fermes, soient effectivement confirmées par les instances agréées, au niveau de chaque université, ou structure de formation, ou de discipline.* » (Répondant n°332, gestion).

Pourtant, la solution « miracle » des logiciels de détection, dans leur forme actuelle, est déjà obsolète par le simple fait qu'ils n'ont pas été intégrés à une véritable organisation interne<sup>14</sup>. Quelques personnes seulement les utilisent et non pas tous, ils perdent de leur efficacité. Ensuite, ces logiciels n'ont pas été créés par des acteurs du monde académique, mais par des entreprises privées qui ont leurs propres intérêts commerciaux. Enfin, dans la mesure où le plagiat s'institutionnalise, ils ne peuvent en aucun cas être la solution, mais être seulement une des aides disponibles<sup>15</sup>.

Si les réponses institutionnelles sont floues, et si les réponses des disciplines le sont tout autant, que faire ?

## 11. Conclusion

Notre système fonctionne encore selon des règles de contrôles et de sanctions qui étaient certainement efficaces au XXe siècle, mais qui sont totalement inappropriés aux mutations irréversibles qui se sont produites. Ceux qui racontent encore que le plagiat a toujours existé devraient revenir dans le passé, au temps où ce dernier n'était pas un concept né de la conjonction de la Web communication, de la Web diffusion et de la Web productivité, mais une simple négligence<sup>16</sup>. Ils auraient certainement raison.

Mais on oublie, ce faisant, le fondement même de notre état de chercheurs : la création. Le lecteur a droit de connaître l'origine de cette création pour pouvoir à son tour redécouvrir les cheminements de pensée, concevoir une nouvelle perspective, découvrir de nouvelles idées. Ne pas considérer le plagiat, ou le réduire à une « mauvaise pratique », c'est nous couper de ceux qui nous ont précédés depuis l'origine de notre métier et nous couper de notre relève.

Il existe toujours une personne qui a écrit un objet de connaissance original. La sensation de viol du plagié est naturelle, car il s'agit du vol d'une œuvre de l'esprit unique : c'est une atteinte grave aux droits de la personnalité. Rappelons que les droits de la personnalité sont intransmissibles, car rattachés à la personne. Donc, la violation de ces droits exigerait une réparation adéquate - en nature et en degré - que le législateur est bien en peine de déterminer et de fournir.

<sup>14</sup> Voir lettre N° 43, novembre 2011 Responsable <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-1-1>

<sup>15</sup> cf. Chap 6. Outils de détection des similarités et leur intégration à l'université, dans *La relation éthique-plagiat dans la réalisation des travaux personnels par les étudiants*, Université de Genève, 2008, [http://responsable.unige.ch/rapportunige/RapportPlagiat\\_Unige2008.pdf](http://responsable.unige.ch/rapportunige/RapportPlagiat_Unige2008.pdf)

<sup>16</sup> Rappelons que nous n'avons jamais utilisé le terme de « plagiaire » assez passif, mais toujours celui de « plagieur » qui reflète le mieux la démarche de l'acteur conscient de ses actes (tricheur, fraudeur, bricoleur ou manipulateurs) que nous avons rencontré dans nos travaux

Mais nous sommes tout autant démunis que le législateur, car il n'existe, à ce jour, ni de charte de déontologie explicite et générique à nos disciplines, ni de loi universitaire commune, ni de directives d'intégrité explicites dans nos associations et dans nos établissements, ni d'organes d'enregistrement des plaintes et de médiation entre plagieurs et plagiés à un niveau national et international.

Les menaces qui pèsent directement sur notre système académique sont innombrables : refus des auteurs craintifs de publier leurs créations sur les sites de colloques et de conférences, méfiance envers les représentants d'associations scientifiques soupçonnés de « couvrir » des pratiques inadéquates, souffrance des plagiés/eurs dont la réputation est mise en jeu de manière incontrôlable, ralentissement des échanges d'idées novatrices et de work-in-progress entre pairs, mis en exergue d'idées superficielles à forte valeur médiatique immédiate au détriment de travaux de longue haleine, etc.

Dix années d'accompagnement de doctorants et de chercheurs confirmés qui doutent de l'aptitude du système académique à appréhender le plagiat des idées et des écrits nous ont convaincus qu'il n'existe pas de réponse actuellement - ni judiciaire, ni institutionnelle, ni individuelle, ni collective - aux mutations que nous avons abordées dans ces pages au travers la perception de nos pairs.

Nous devons concevoir le concept de plagiat et le considérer avec des perspectives épistémologiques et disciplinaires variées. Mais nous devons aussi concevoir un dispositif de référence mobilisable sur demande d'une ou de l'ensemble des parties et des mécanismes de protection dénonciateurs, des plagiés et des plagieurs.

Genève, 20 novembre 2011